



Extrait du Elus communistes et apparentés de Vénissieux

<http://gec.venissieux.org/Une-commission-pour-l>

Une commission pour l'accessibilité

- Les élus interviennent... -



Date de mise en ligne : jeudi 11 décembre 2008

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits réservés

Une commission pour l'accessibilité

Adoptée le 11 février 2005, grand chantier de Jacques Chirac, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire dans les villes de plus de 5000 habitants la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Composée de représentants de la commune (4 élus de l'opposition, 6 de la majorité), d'associations d'usagers et d'handicapés, elle a pour mission de recenser les conditions d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics, des transports et de faire des propositions utiles pour les améliorer le cas échéant. A Vénissieux, sa création a été adoptée à l'unanimité lors du dernier conseil municipal.